

# AVIS PUBLIC

Tribunal administratif du travail

## DOSSIER 1294746-71-2210

Avis est par les présentes donné que l'**Alliance of Canadian Cinema and Radio Artists (ACTRA)** a déposé une demande de reconnaissance auprès du Tribunal administratif du travail le 7 octobre 2022 pour représenter :

Tous les coordonnateurs d'intimité dans tous les domaines de production artistique en langue anglaise.

Tout artiste et toute association d'artistes de même que tout producteur et toute association de producteurs qui désirent intervenir devant le Tribunal doivent le faire **AU PLUS TARD LE 10 NOVEMBRE 2022**, au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur intervention.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci doit présenter sa demande de reconnaissance au Tribunal **AU PLUS TARD LE 10 NOVEMBRE 2022**.

Toute intervention de même que toute demande de reconnaissance concurrente doivent être transmises par écrit au Tribunal via les services en ligne accessibles à partir du site [www.tat.gouv.qc.ca](http://www.tat.gouv.qc.ca), par courriel dans la boîte suivante : [tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca](mailto:tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca), par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Le directeur des opérations de la Vice-présidence  
des relations du travail,  
Claude Métivier

---

Québec  